

NATIONS



UNIES

**RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE**

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DOUZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 13 (A/3672)

NEW-YORK, 1957

NATIONS UNIES

RAPPORT
DE LA
COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT
DE LA COREE



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : DOUZIEME SESSION
SUPPLEMENT No 13 (A/3672)

New-York, 1957

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
INTRODUCTION		iv
CHAPITRE PREMIER. — ORGANISATION ET ACTIVITÉS DE LA COMMISSION ET DE SON COMITÉ		
A. — Examen du rapport de la Commission par l'Assemblée générale à sa onzième session	1-2	1
B. — Organisation et situation actuelle.....	3-4	1
CHAPITRE II. — LA QUESTION DE CORÉE		
A. — Généralités	5	1
B. — Situation en ce qui concerne la Convention d'armistice.....	6-8	1
C. — Réactions suscitées par la résolution du 11 janvier 1957 de l'Assemblée générale	9	2
D. — Question de l'admission de la République de Corée comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.....	10-11	2
E. — Multiplication des relations diplomatiques de la République de Corée....	12	2
CHAPITRE III. — RÉGIME REPRÉSENTATIF DANS LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE		
A. — Introduction	13-14	2
B. — Le pouvoir exécutif.....	15	2
C. — L'Assemblée nationale	16-19	3
D. — La presse dans la République de Corée.....	20-25	3
CHAPITRE IV. — SITUATION ÉCONOMIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RECCNSTRUCION DANS LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE		
A. — Introduction	26-28	4
B. — Exposé général de la situation économique.....	29-33	4
C. — Production	34-40	5
D. — Commerce extérieur	41-42	7
E. — Conclusion	43	7

Annexes

I. — LISTE DES DÉLÉGATIONS À LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELÈVEMENT DE LA CORÉE, ET COMPOSITION DU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		
A. — Délégations à la Commission.....		8
1. Liste des délégations.....		8
2. Liste des Présidents successifs.....		8
i) Présidents de la Commission.....		8
ii) Présidents du Comité de la Commission.....		8
B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.....		8
C. — Organisation		9

II. — GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE	
A. — Pouvoir exécutif	9
B. — Assemblée nationale	9
III. — RELATIONS INTERNATIONALES DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE	
A. — Représentation diplomatique de la République de Corée.....	10
B. — Adhésion de la République de Corée à des organisations internationales et à des traités internationaux.....	10
C. — Principales conférences auxquelles la République de Corée a participé	10
IV. — LA PRESSE DANS LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE.....	11
V. — DONNÉES ÉCONOMIQUES	
A. — Budget de la République de Corée pour l'exercice financier 1957....	12
B. — Mouvement des prix et disponibilités monétaires dans la République de Corée	12

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

INTRODUCTION

Le présent rapport concerne la période qui va du 24 août 1956, date du dernier rapport de la Commission, au 14 août 1957.

L'Assemblée générale a créé la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée par sa résolution 376 (V), du 7 octobre 1950 et elle a précisé ses fonctions d'ordre économique par sa résolution 410 (V) du 1er décembre 1950.

Il convient de lire le présent rapport en le rapprochant de ceux que la Commission a déjà adressés à l'Assemblée générale, à ses sixième, septième, huitième, neuvième et dixième sessions, et qui portent sur la période qui va du 7 octobre 1950 au 24 août 1956 (A/1881, A/2187, A/2441, A/2711, A/2947 et A/3172).

Le présent rapport a été signé le 14 août 1957.

Chapitre premier

ORGANISATION ET ACTIVITES DE LA COMMISSION ET DE SON COMITE

A. — Examen du rapport de la Commission par l'Assemblée générale à sa onzième session

1. A sa onzième session, l'Assemblée générale était saisie du sixième rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée; la Commission y déclarait que son comité¹ avait assumé les fonctions et responsabilités confiées à la Commission et s'en était acquitté dans les limites imposées.

2. L'Assemblée générale a discuté la question de Corée et, à sa 637ème séance, le 11 janvier 1957, elle a adopté la résolution 1010 (XI), par 57 voix contre 8, avec 9 abstentions. Dans cette résolution, l'Assemblée a pris note du rapport de la Commission et, rappelant ses résolutions 811 (IX) et 910 (X), elle a noté que la Convention d'armistice restait en vigueur. L'Assemblée a affirmé de nouveau que l'Organisation des Nations Unies a pour objectifs de faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique, doté d'un gouvernement représentatif, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans cette région. Elle a demandé instamment que des efforts incessants soient faits en vue d'atteindre ces objectifs, conformément aux principes fondamentaux d'unification énoncés par les nations qui avaient participé, au nom des Nations Unies, à la Conférence politique sur la Corée, tenue à Genève en 1954, et réaffirmés par l'Assemblée générale dans les résolutions précitées. L'Assemblée a invité la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, à obser-

¹ Voir paragraphes 3 et 4 ci-dessous, relatifs à l'organisation et à la situation actuelle de la Commission.

ver les élections dans l'ensemble de la Corée et à faire rapport à ce sujet, et elle a invité tous les Etats et toutes les autorités à faciliter cette tâche à la Commission. Elle a également prié le Secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la douzième session ordinaire de l'Assemblée générale.

B. — Organisation et situation actuelle²

3. On se rappellera que, sur le plan de l'organisation interne, la Commission a décidé, le 7 septembre 1955, de constituer en Corée, à partir du 1er janvier 1956, un comité composé des représentants de l'Australie, des Philippines, de la Thaïlande et de la Turquie, et habilité à agir au nom de la Commission, ce comité ayant le statut et le mandat que la Commission avait reçus de l'Assemblée générale par les résolutions 376 (V), du 7 octobre 1950, et 410 (V), du 1er décembre 1950. Elle a également décidé qu'elle-même pourrait se réunir en séance plénière à tout moment si les circonstances l'exigeaient.

4. Le Comité, qui a tenu sa première séance le 1er janvier 1956, a continué à siéger à intervalles réguliers³ pendant la période sur laquelle porte le présent rapport. Agissant au nom de la Commission, il a pris note de tous les événements notables qui se sont passés dans la République de Corée, tout en s'efforçant de favoriser la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a convoqué une réunion de la Commission pour l'examen de son rapport annuel à l'Assemblée générale, pour sa douzième session.

² La composition des délégations et du Secrétariat est indiquée à l'annexe I.

³ Le Comité a tenu 31 séances, du 19 juillet 1956 au 30 juillet 1957.

Chapitre II

LA QUESTION DE COREE

A. — Généralités

5. En ce qui concerne l'objectif fondamental que les Nations Unies se sont assigné en Corée: réaliser l'établissement d'un gouvernement unifié, indépendant et démocratique pour l'ensemble de la péninsule, la situation ne s'est pas modifiée sensiblement. La Convention d'armistice qui a mis fin au conflit le 27 juillet 1953 reste en vigueur, et la question de Corée proprement dite n'est pas encore réglée. Rien n'indique que les autorités nord-coréennes ou le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine soient disposés à négocier un accord en s'inspirant des principes énoncés par les Nations Unies. Tant que subsistera cet état d'esprit, il est clair que les objectifs des Nations Unies ne pourront être réalisés que dans un avenir éloigné. Toutefois, la Commission tient à affirmer de nouveau, comme elle l'a déjà fait dans les

rapports précédents, que la Convention d'armistice n'est pas un traité de paix; il ne constitue qu'un pas vers les buts ultimes qu'il faudra s'efforcer d'atteindre lors des négociations de paix.

B. — Situation en ce qui concerne la Convention d'armistice

6. Comme la Commission l'a fait remarquer dans son rapport précédent, elle ne joue aucun rôle dans l'application de l'armistice. Aux termes de son mandat, qui l'habilite à observer les effets ainsi que les réactions que la Convention suscite dans la République de Corée, la Commission a pris acte, au cours de ces dernières années, de plaintes relatives à des violations de celles des clauses de la Convention qui ont essentiellement pour objet de garantir la stabilité de l'armistice

et le maintien de l'équilibre militaire relatif qui existait au 27 juillet 1953, date où elle a été signée⁴.

7. Au cours de la période qui fait l'objet du présent examen, la Commission a pris note de la déclaration que le Commandement des Nations Unies a faite à la séance de la Commission militaire d'armistice qui a eu lieu le 21 juin 1957 à Pannunjom (Corée); il a notamment annoncé que l'autre partie ayant violé de manière flagrante les dispositions de l'alinéa *d* du paragraphe 13 de la Convention d'armistice, relatif à la pénétration en Corée d'équipement de combat et d'armes ainsi qu'aux rapports à présenter à ce sujet, le Commandement unifié estimait qu'il avait le droit d'être déchargé des obligations que le paragraphe en question lui imposait en contrepartie, jusqu'au moment où un équilibre militaire relatif serait rétabli et où l'autre partie montrerait, par ses actes, qu'elle est disposée à tenir ses engagements. La Commission a également signalé qu'aux séances du 26 juin et du 28 juillet 1957 de la Commission militaire d'armistice, l'autre partie avait demandé l'annulation de la décision du Commandement unifié, mais qu'elle n'avait pas manifesté le désir d'examiner un règlement de la question de Corée selon les principes envisagés par l'Organisation des Nations Unies.

8. Le Gouvernement de la République de Corée, qui a refusé de signer la Convention d'armistice et qui persiste dans son attitude d'opposition, avait, à plusieurs reprises depuis la signature de cette Convention, demandé sa dénonciation. En conséquence, il a accueilli très favorablement la décision prise par le Commandement unifié au sujet de l'alinéa *d* du paragraphe 13, et il continue à demander la dénonciation de la Convention tout entière.

C. — Réactions suscitées par la résolution du 11 janvier 1957 de l'Assemblée générale

9. La résolution 1010 (XI), adoptée par l'Assemblée générale le 11 janvier 1957, n'a provoqué que

⁴ Voir, par exemple, *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément N° 13 (A/3172), par. 7 et 13.*

déception dans la République de Corée, car si elle affirme de nouveau les objectifs des Nations Unies en Corée, elle ne prévoit aucun plan concret d'unification.

D. — Question de l'admission de la République de Corée comme Membre de l'Organisation des Nations Unies

10. La question de l'admission de la République de Corée comme Membre de l'Organisation des Nations Unies a suscité un très vif intérêt dans la République, avant et pendant la onzième session de l'Assemblée générale.

11. Une intense activité s'est déployée en faveur de l'admission de ce pays, tant dans la République qu'au Siège de l'Organisation des Nations Unies, avant l'examen de cette question à la onzième session. De nombreuses réunions politiques ont eu lieu dans toute la République, et un groupe de quatre personnalités éminentes, patronné par le Comité national pour l'admission de la République de Corée à l'ONU, s'est rendu à New-York pour défendre la cause de la République; en outre, l'observateur de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies avait entamé des négociations diplomatiques à cette fin. Depuis longtemps la République affirme qu'elle remplit toutes les conditions nécessaires et que le seul obstacle à son admission provient de l'attitude de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

E. — Multiplication des relations diplomatiques de la République de Corée

12. Bien que la question de Corée ne soit pas encore réglée, la République de Corée a réussi à prendre une place plus importante parmi les autres Etats⁵. On trouvera exposés à l'annexe 3 du présent rapport l'évolution des relations diplomatiques de la République et l'essentiel de la part qu'elle a prise aux travaux des organisations et conférences internationales.

⁵ *Ibid.*, par. 15.

Chapitre III

REGIME REPRESENTATIF DANS LA REPUBLIQUE DE COREE

A. — Introduction

13. Le dernier rapport signalait que la République, étant de plus en plus capable d'agir de façon indépendante quant à son système de gouvernement et à son administration, avait manifestement un besoin moins grand de l'aide de la Commission. L'évolution de la République pendant la période considérée a confirmé ce jugement; la Commission estime donc qu'à l'heure actuelle, elle n'a plus qu'un rôle limité à jouer en ce qui concerne le développement du régime représentatif dans la République de Corée.

14. Pendant l'année passée, aucune élection nationale ou locale n'a eu lieu dans la République de Corée; la Commission s'est donc bornée à observer la scène politique qui, dans l'ensemble, est restée stable, malgré une tentative d'assassinat, le 28 septembre 1956, contre le Vice-Président, M. Chang Myun. Le parti libéral a gardé la majorité au pouvoir exécutif et a gagné des voix à l'Assemblée législative où, au moment de la signature du présent rapport, il disposait de 133

sièges sur 203 — c'est-à-dire presque des deux tiers. Le quorum de l'Assemblée ne peut donc être atteint que si 33 au moins des membres du parti libéral sont présents.

B. — Le pouvoir exécutif

15. Pendant l'année considérée, le Cabinet a subi un certain nombre de changements⁶. Le système selon lequel le Président et le Vice-Président viennent de partis politiques différents⁷ est resté inchangé. Bien que, dans les grandes lignes, la politique de ces deux partis qu'ils représentent ne diffère pas dans l'essentiel et bien qu'ils aient tous deux exprimé, en mai 1956, leur espoir et leur désir de coopération, dans l'intérêt même de la nation, cet espoir ne s'est pas réalisé de manière bien sensible.

⁶ Voir plus loin annexe II.

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément N° 13 (A/3172), par. 20.*

C. — L'Assemblée nationale

16. La Chambre des représentants reste le seul organe législatif de la République de Corée, bien que, comme l'ont fait remarquer les précédents rapports, la Constitution prévoie deux Chambres.

17. Si l'on s'en rapporte au nombre des projets de loi adoptés au cours de l'année passée, l'œuvre législative de l'Assemblée nationale a été assez modeste, bien qu'elle ait voté un certain nombre de lois importantes et qu'elle ait consacré aux interpellations et aux débats de politique générale un temps notable. Le travail s'est d'autre part trouvé retardé par l'impossibilité, où l'on s'est trouvé de nombreuses reprises pendant toute ou partie de la journée, d'atteindre le quorum requis (voir plus haut, par. 14). L'insuffisance relative du nombre des projets de loi adoptés se trouve toutefois compensé, jusqu'à un certain point, par le fait que l'Assemblée a joué le rôle d'un forum où la politique du gouvernement est, en toute liberté, soumise aux discussions et aux critiques. La Commission estime que la vigueur des débats montre clairement que le principe démocratique de la liberté de parole est solidement implanté dans la République de Corée.

18. A l'Assemblée nationale, conformément à son règlement, l'activité politique continue à s'exercer par l'intermédiaire des groupes de négociation. La position de ces groupes est la suivante :

Parti libéral	133
Parti démocratique	45
Associations des amis politiques.....	22
Indépendants	3
	—
TOTAL	203

Il n'y a donc que deux partis qui aient à l'Assemblée un grand nombre de sièges : le parti libéral, représenté par 133 députés, et le parti démocratique, représenté par 45. Le parti progressiste (dirigé par Cho Pong Am) n'a qu'un député à l'Assemblée. En plus des partis politiques eux-mêmes, il existe aussi un important groupe de négociation, l'Association des amis politiques (dirigée par Chang Taek Sang), auquel sont vaguement rattachés quelque 22 membres de l'opposition qui ne font pas partie des démocrates. Il y a en outre un organisme appelé le Comité de lutte pour la défense des prérogatives du peuple (président Chang Taek Sang) qui réunit de temps en temps la plupart des groupes de l'opposition, y compris les démocrates, pour traiter d'affaires parlementaires et extraparlémentaires. Toutefois, il semble peu probable pour le moment que ces organismes et ces réunions conduisent à la formation d'une opposition unifiée.

19. On compte que les prochaines élections à l'Assemblée nationale auront lieu pendant la première moitié de 1958; la Commission constate, au moment où elle rédige le présent rapport, que les partis politiques ont déjà commencé leurs préparatifs de campagne électorale.

D. — La presse dans la République de Corée

20. Comme un des principaux objectifs de la Commission est de favoriser le développement d'un gouvernement représentatif en Corée et qu'elle est persuadée qu'un des meilleurs remparts des institutions démocratiques naissantes est une presse libre, la Com-

mission a continué à s'intéresser aux divers journaux publiés dans la République de Corée⁸.

21. Au mois d'avril de cette année, la Corée a organisé, à l'occasion de sa première semaine de la presse, une série de cérémonies destinées à célébrer surtout la formation d'une association des rédacteurs en chef des journaux coréens et l'adoption d'un code de la presse. Ce code proclame que la liberté de la presse est l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux, il dénie toute légalité aux lois qui pourraient porter atteinte à ce droit, il admet cependant que l'on peut prendre des sanctions judiciaires dans certains cas où l'intérêt public risque d'être lésé, et il souligne combien il est important que la presse se montre consciencieuse des devoirs qui lui incombent. Les principaux journaux de la République de Corée sont tous représentés au Conseil d'administration et au comité d'admission de cette association.

22. On estime que la formation d'une association de ce genre et l'adoption de son code revêtent une très grande importance, étant donné l'esprit d'initiative et d'indépendance qui anime de plus en plus la presse. Les journaux traitent en effet sans réserve de l'actualité politique, sociale et économique du pays, et n'hésitent pas à critiquer très librement, et parfois même avec âpreté, la politique du gouvernement. Beaucoup de journaux publient intégralement les déclarations et les critiques qui émanent du gouvernement aussi bien que de l'opposition. La politique économique du gouvernement, en particulier, est constamment l'objet d'une critique serrée, et quoique les solutions proposées pour résoudre les difficultés économiques de la République railient rarement l'unanimité, cette inquisition continue vient utilement renforcer le contrôle qu'exerce l'Assemblée nationale. En ce qui concerne la politique étrangère, la diversité des opinions exprimées par la presse est moins grande, et cette relative unanimité reflète en partie celle du peuple. Toutefois, de nombreux journaux augmentent leurs services étrangers et traitent, dans les éditoriaux qu'ils consacrent aux affaires étrangères, de questions d'un intérêt plus général.

23. D'après des informations publiées périodiquement par la presse, le parti libéral aurait l'intention de déposer devant l'Assemblée nationale un projet de loi qui visera au contrôle officiel de certaines publications. Toutefois, rien n'est venu confirmer ces rumeurs, et plusieurs membres importants du parti libéral, dont le Président de l'Assemblée, ont déclaré publiquement qu'ils ne songeaient pas à faire voter une loi pour diriger ou contrôler l'activité journalistique.

24. Dans la République de Corée, la liberté de presse repose sur l'article 13 de la Constitution : "Les citoyens ne sont soumis à aucune restriction quant à la liberté de la parole, de la presse, la liberté de réunion et d'association, sauf les cas prévus par la loi." On n'a jamais tenté de restreindre indûment la liberté de presse au moyen de mesures législatives (la diffamation et la calomnie sont punies par les articles 307 et 309 du code criminel), mais de nombreux Coréens ont à bon droit soutenu qu'il y aurait lieu de faire voter des lois qui renforcent la liberté de presse qu'institue cet article de la Constitution.

25. La Commission estime qu'il convient de prendre toutes les mesures voulues pour favoriser le développement d'une presse libre, dynamique, et consciencieuse de ses responsabilités. Elle est heureuse de la fondation de l'Association et de la publication du Code de la presse, parce que ces initiatives montrent que la profession sent que la liberté doit avoir pour contre-

⁸ Voir la liste des principaux journaux de la République de Corée dans l'annexe IV.

partie une haute conscience, et qu'il n'est pas de journalisme sérieux sans véracité, objectivité et autocontrôle. La Commission croit qu'en fondant cette association et en élaborant ce code, la presse a témoigné

d'une conscience qui est de bon augure, et a fait preuve d'une résolution et d'un libéralisme qui contribueront beaucoup à renforcer les fondements du gouvernement représentatif dans la République de Corée.

Chapitre IV

SITUATION ECONOMIQUE ET ETAT D'AVANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION DANS LA REPUBLIQUE DE COREE

A. — Introduction

26. Au chapitre IV du rapport qu'elle a adressé à l'Assemblée générale pour sa onzième session, la Commission a fait un exposé de la situation économique et financière de la République de Corée jusqu'en 1956 et a indiqué les résultats des divers programmes d'aide à la République, en particulier le programme de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et celui des Etats-Unis d'Amérique. La Commission s'est jusqu'ici fait une règle de publier dans ses rapports annuels une analyse de ce genre et les observations qu'elle jugeait nécessaires sur le développement économique de la Corée et les programmes d'aide.

27. Cependant, par suite de la cessation des hostilités, du progrès des méthodes administratives et du développement continu des secours et du relèvement, qui se traduit maintenant par un rythme plus rapide de la reconstruction dans le cadre du développement général, et par suite d'autre part de la réduction d'effectif tant de la Commission que de son personnel, la portée de son activité s'est nécessairement restreinte dans ce domaine. La Commission a, bien entendu, par l'intermédiaire de son comité, continué d'observer attentivement l'activité de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et de se mettre à la disposition de l'Agent général pour toute consultation qu'il jugerait utile. Des membres de la Commission ont inspecté de nombreuses entreprises de l'Agence, avec le personnel de laquelle ils ont entretenu des rapports étroits et constants. La Commission a été tenue au courant de l'élaboration des plans qui visent à mettre progressivement fin à l'activité de l'Agence et elle a examiné ces plans avec l'Agent général. De l'avis de la Commission, l'Agence a grandement contribué au relèvement et à la reconstruction de la République de Corée, mais une appréciation définitive ne sera possible que lorsque l'ensemble du programme aura été mené à bonne fin. La Commission estime également, comme l'Agent général, que les opérations de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée ont confirmé d'une manière évidente les possibilités d'action collective, par l'entremise des Nations Unies, dans des entreprises pacifiques.

28. En ce qui concerne les autres programmes d'assistance, notamment celui de l'International Co-operation Administration des Etats-Unis, et pour ce qui est de la politique économique du Gouvernement de la République de Corée, la Commission, par l'entremise de son comité ou de certains de ses membres, s'est tenue au courant des faits par des contacts avec le personnel des diverses institutions et avec des fonctionnaires de l'Etat et par l'étude des renseignements qui lui ont été communiqués. Néanmoins, la Commission croit devoir exprimer la conviction qu'elle ne peut apporter actuellement qu'une contribution très faible à l'examen et à l'appréciation de l'évolution économique de la République de Corée. C'est pourquoi elle a jugé qu'au lieu de procéder à un examen détaillé de l'état d'avancement

des programmes d'assistance, ce qui l'obligerait à répéter une grande partie de ce qui va paraître dans les rapports des diverses institutions, notamment dans le rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, il vaudrait mieux ne donner qu'un très bref aperçu général de l'actuelle situation économique de la Corée, en mentionnant en passant la contribution des programmes d'aide et en signalant les aspects de la situation qui, de l'avis de la Commission, appellent à l'heure actuelle une attention particulière.

B. — Exposé général de la situation économique

29. Dans le premier rapport qu'elle a adressé à l'Assemblée générale, à sa sixième session, la Commission déclarait: "L'inflation constitue, à de nombreux points de vue, le plus grave problème économique qui se pose aujourd'hui en Corée. Si elle n'est pas arrêtée, le fondement même de l'organisation des secours et du relèvement internationaux s'en trouvera ébranlé⁹." Malgré les difficultés rencontrées, les secours et le relèvement ont continué, et l'on peut considérer maintenant, d'une manière générale, que la phase "reconstruction" leur a succédé. Cependant, l'inflation a continué elle aussi, et sa persistance risque maintenant de compromettre le succès du programme de reconstruction.

30. Il n'est pas douteux que, si la situation monétaire internationale pouvait être stabilisée grâce à l'équilibre budgétaire et à une restriction du crédit privé, le redressement de l'économie coréenne serait plus rapide et plus harmonieux. Mais rétablir cet équilibre après une longue période d'inflation sans interrompre le programme de reconstruction ni abaisser le niveau de vie, et en même temps faire face au chiffre élevé des dépenses militaires indispensables est une tâche difficile, même avec un flux continu d'aide étrangère. Dans le cas particulier de la Corée, il n'est pas surprenant que l'inflation ait été de façon permanente une des principales caractéristiques de l'économie. Pendant l'année considérée dans le présent rapport, on n'a pas vu se réaliser la stabilité économique, mais on a assisté à un ralentissement très net de l'inflation et à une lutte plus efficace contre un certain nombre de facteurs qui avaient, dans le passé, puissamment contribué à cette inflation. Cette évolution s'est opérée en grande partie pendant le premier semestre de 1957.

31. Le budget prolongé qui portait sur la période juin 1955-décembre 1956¹⁰ prévoyait un déficit global de 29,9 milliards de hwan, mais les chiffres définitifs communiqués à la Commission indiquent que le déficit a été effectivement de 8,5 milliards de hwan. Le budget pour l'exercice financier de janvier à décembre 1957, que l'Assemblée nationale a voté le 30 décembre 1956, prévoyait une réduction aussi forte que possible de ce

⁹ Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément No 12 (A/1881), par. 245.

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 13 (A/3172), par. 45.

déficit grâce à certaines réformes fiscales et à l'augmentation des taux et prix pratiqués par un certain nombre d'entreprises publiques. Tel que le budget a été voté, le déficit budgétaire prévu pour 1957 au titre de l'administration générale et des dépenses militaires était de 9,6 milliards de hwan. Toutefois, ce chiffre ne tenait pas compte de toutes les opérations de l'Etat. S'il en avait tenu compte, le déficit global prévu aurait été de 77,3 milliards de hwan¹¹ et, même en considérant que ce déficit n'aurait pas été entièrement comblé par des mesures inflationnistes, l'effet d'un tel déséquilibre sur l'économie aurait été considérable. Mais, à la suite des pourparlers qui ont eu lieu à Washington, en janvier 1957, au sujet du taux de change du hwan par rapport au dollar (voir plus loin, par. 33), du programme d'aide et de la situation économique en général, le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement des Etats-Unis ont arrêté d'un commun accord un programme financier destiné à contenir la poussée inflationniste en maintenant l'équilibre du budget de 1957. Cet accord prévoit que les dépenses seront soumises chaque trimestre à l'approbation du Comité économique mixte.

32. Il y a cependant en Corée plusieurs entreprises d'Etat qui fonctionnent en dehors du budget et, comme plusieurs d'entre elles travaillent à perte, leur activité et les demandes de l'entreprise privée ont entraîné un accroissement des prêts bancaires jusqu'à la fin de 1956. Cette augmentation, associée à la hausse considérable du prix du riz à la suite d'une mauvaise récolte (voir ci-après), a maintenu une poussée inflationniste grave pendant toute l'année 1956. D'une manière générale, la politique financière et la politique de crédit du Gouvernement n'a pas visé en 1956 à la déflation. Néanmoins, une augmentation en hwan des fonds de contrepartie grâce à la vente de marchandises reçues au titre de l'assistance, a neutralisé en partie les forces inflationnistes mentionnées plus haut.

33. Au début de 1957, le désir du Gouvernement coréen de maintenir le taux de change de 500 hwan pour 1 dollar, qu'il avait arrêté en 1955 avec le Gouvernement des Etats-Unis, a abouti à un accord (voir par. 31) entre ces deux gouvernements; aux termes de cet accord, ce taux sera maintenu, au moins jusqu'à la fin de cette année-ci. Il en est résulté, semble-t-il, une meilleure compréhension qu'auparavant des méthodes et de la nécessité d'exercer un contrôle plus sévère des opérations financières et de crédit. Les effets de ce programme sont indiqués dans les tableaux relatifs au mouvement des prix et à la circulation monétaire (voir sect. B de l'annexe V), d'où il ressort nettement qu'une stabilité financière relative, inconnue jusque-là, a caractérisé les six derniers mois, et il y a tout lieu d'espérer que cette stabilité se maintiendra.

C. — Production

34. Le nouveau programme financier a fait l'objet de certaines critiques, qui ont porté principalement sur le fait que la pénurie de fonds de roulement aurait obligé un grand nombre d'entreprises à réduire la production ou à cesser tout à fait de fonctionner. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission ne disposait pas de données statistiques suffisantes sur le nombre des entreprises obligées de fermer leurs portes, mais, dans les principaux secteurs d'activité, les indices de la production ne relèvent, pour la période considérée, aucune réduction appréciable. Il est exact que les placements se sont quelque peu ra-

lentis, en particulier parce qu'un grand nombre d'entreprises ont eu tendance à faire exclusivement appel au crédit bancaire pour constituer leur capital d'exploitation et à utiliser leurs propres ressources pour les placements rentables faits à l'extérieur. Parce que le taux d'intérêt perçu par les banques s'est maintenu à un chiffre bien inférieur à celui du marché, ces opérations ont permis de réaliser quelques bénéfices. S'il se généralisait, le financement des opérations des entreprises au moyen de leurs propres ressources, dans la mesure du possible, devrait aider considérablement le gouvernement et les organisations intéressées dans les efforts qu'ils font pour stabiliser l'économie.

35. Certaines petites entreprises semblent avoir particulièrement souffert du resserrement du crédit. Toutefois, l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée a depuis longtemps pour politique, politique qui a maintenant l'appui du Gouvernement de la République de Corée et du programme des Etats-Unis, de favoriser le développement de la petite industrie en accordant, dans certaines circonstances, des prêts spéciaux. Ces prêts, s'ils sont financés au moyen de fonds de contrepartie ou s'ils proviennent de sources non inflationnistes, s'intègrent dans la politique générale de stabilisation et, s'ils sont accordés pour des raisons purement économiques, ont pour résultat d'utiles augmentations de la production. Par conséquent, à condition que ces prêts soient financés de cette manière, cette politique devrait avoir des effets heureux sur l'ensemble de l'économie.

36. Bien que le rassemblement et la publication des données statistiques se soient, depuis un an environ, considérablement améliorés, les statistiques dont on dispose sur le revenu national sont encore, dans l'ensemble, peu sûres. Toutefois, les données ci-dessous fournies par le Bureau du Coordonnateur des questions économiques, qui met en œuvre le programme de l'Administration de la coopération internationale pour la Corée, donne, sur les tendances actuelles, certaines indications, bien que les chiffres ne puissent être considérés que comme approximatifs.

	1949	1955	1956
Produit national brut (en millions de dollars)	1.575	1.793	1.887
Indice du produit national brut.....	100	114	120
Produit national brut par habitant (en dollars)	78	83	86
Consommation du secteur privé (en millions de dollars).....	1.260	1.431	1.535

Ces progrès sont dus, en grande partie, aux principaux programmes d'assistance¹².

¹² Le détail des chiffres relatifs au programme général et à l'aide reçue est le suivant :

<i>Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée</i>		<i>Millions de dollars</i>
Programme jusqu'en juin 1957.....	90,6 (total)	
Aide reçue:		
Investissements	57,6	
Aide autre que les investissements (ou marchandises destinées à la vente).....	33	
<i>Bureau de la coopération économique</i>		
(Ces chiffres indiquent uniquement le montant des programmes)		
		<i>Millions de dollars</i>
Programme jusqu'à fin juin 1957.....	1.081	
Investissements	423	
Aide autre que les investissements.....	648	
Coopération technique	10	

L'aide autre que les investissements fournie au titre de ces programmes a eu un important effet anti-inflationniste sur l'économie.

¹¹ Voir les détails à la section A de l'annexe V.

37. Il ressort d'évaluations approximatives qu'au cours de l'année civile 1956, la production industrielle a augmenté de 15 pour cent (en valeur réelle) par rapport à 1955. La production d'énergie électrique répond maintenant à la demande, à la suite de la construction de trois nouvelles centrales thermiques dans le cadre du programme du Bureau de la coopération économique, de la remise en état d'anciennes centrales thermiques et hydro-électriques qui est actuellement en cours et de la mise en service de la centrale hydro-électrique, petite mais utile, de Koesan, dont la construction et le financement ont été entièrement assurés par le Gouvernement coréen. Pendant le premier semestre de 1957, la production totale a été de 641 millions de kilowatts, ce qui représente une augmentation de 31,9 pour 100 sur la période correspondante de 1956. La production minière s'est accrue de 15 à 20 pour 100 en 1956 par rapport à 1955, et l'augmentation de la production d'antracite, de tungstène, de cuivre électrolytique et de minerai de cuivre, de minerai de fer et de molybdénite a été particulièrement remarquable. Bien qu'une grande partie des ressources minérales de la péninsule se trouve dans le Nord, il semble qu'il existe dans le Sud d'importants gisements encore inexploités. La Commission, tout en étant persuadée que, si l'on veut que l'économie de l'ensemble de la péninsule soit viable, il est essentiel d'assurer son unification, pense que, dans l'état actuel des choses, le développement intensif de l'industrie extractive dans le sud de la péninsule devrait être le fondement le plus solide du développement économique de la République de Corée. Les fonds nécessaires au développement de cette industrie ne devraient pas provenir uniquement des programmes d'assistance. Une partie importante des capitaux privés de la Corée pourrait facilement, et même, si l'on veut voir loin, avec profit, se diriger vers ce secteur, en quittant d'autres domaines où ils contribuent dans une plus faible mesure au développement économique de la République. Du côté de la pêche, on a également enregistré au cours de l'année précédente une augmentation générale de la production pour le poisson, les coquillages et les algues, mais le niveau de la production reste encore bien inférieur à ce qu'il était avant la seconde guerre mondiale. L'aide des organisations intéressées en matière d'amélioration des installations portuaires, de constructions navales, de fabrication de filets, de construction de conserveries et d'installations frigorifiques, etc., a largement contribué aux progrès réalisés. La production pourrait encore augmenter considérablement, mais il ne faut pas oublier que l'effet des programmes d'assistance ne se fera pleinement sentir, dans ce domaine, que dans plusieurs années.

38. Cela s'applique également à l'ensemble de l'industrie manufacturière, où les effets de certaines entreprises de l'Agence pour le développement de la Corée et du Bureau de la coopération économique qui viennent d'être achevées ou le seront prochainement, devraient se faire sentir au cours des 12 prochains mois. On a déjà enregistré d'importants progrès en ce qui concerne la production des tissus de coton, du papier, du sucre raffiné, de la farine, des produits dérivés du caoutchouc, des briques et du matériel électrique. Quant à l'industrie textile, il semble même possible que son expansion soit déjà excessive. Pour tous les produits, à l'exception des produits de qualité supérieure, la production suffit largement à la demande actuelle. Si l'excédent de textiles peut être exporté, ce sera pour la Corée un avantage supplémentaire, mais les difficultés auxquelles se heurte l'exportation des textiles

dans cette région, où la concurrence est particulièrement âpre, sont pour le moment immenses.

39. L'agriculture reste, de loin, le plus important secteur d'activité de la Corée; en effet, 65 pour 100 environ des habitants travaillent dans l'agriculture, laquelle, avec la sylviculture, entre pour 36 pour 100 environ dans le produit national brut (indiqué ci-dessus, par. 36). Dans ce domaine, la République est encore loin de se suffire, ce qui contraste de manière frappante avec la situation de la Corée au cours de la période antérieure à 1939, où l'ensemble de la péninsule exportait jusqu'à 1.400.000 tonnes de riz par an (moyenne pour la période 1932-1936) et importait moins de 500.000 tonnes de céréales secondaires. Abstraction faite du bouleversement de la vie économique dû au morcellement de la péninsule et des ravages causés par la guerre, ce changement est dû en partie au fait que la population (indigène et réfugiée) a considérablement augmenté dans le Sud et que, jusqu'ici, les programmes d'assistance ont peu contribué à augmenter la production agricole. La consommation de riz par habitant a augmenté depuis 1945. Une augmentation de la consommation de céréales est souhaitable du point de vue de la santé publique et du niveau de vie, mais il convient de noter que, si la population consommait moins de riz et plus de produits cultivables en terrains non inondés, ce changement aurait peut-être pour résultat de relâcher la pression qui s'exerce sur la production. La récolte de riz de 1956, en raison de mauvaises conditions atmosphériques, a été de 15 à 20 pour 100 inférieure à celle de l'année précédente, et n'a même pas atteint la moyenne de la période 1946-1950. La production d'autres céréales et de légumineuses a quelque peu augmenté, mais il est résulté de cet état de choses, qu'au printemps, et pendant l'été de 1957, certaines provinces ont presque connu la famine, que l'on n'a pu diminuer que de manière limitée les restrictions générales dont faisaient l'objet les importations de riz du secteur privé, et que les importations de céréales au titre du programme d'assistance des Etats-Unis se sont élevées au minimum, pour l'exercice financier 1957, à 600.000 tonnes. Le Gouvernement des Etats-Unis mérite d'être vivement remercié pour avoir fait ces envois et pour avoir hâté le plus possible leur arrivée. Il n'en reste pas moins que, même pendant les périodes normales d'après guerre, la Corée a été obligée d'importer de 10 à 15 pour 100 des céréales qu'elle consomme et que la possibilité qu'elle aurait de se suffire ou même de faire face à l'augmentation de sa population semble, pour le moment, très éloignée. Parmi les progrès réalisés au cours de l'année, il convient de citer l'augmentation des approvisionnements en engrais et les travaux de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée et du Bureau de coopération économique dans les domaines de l'irrigation, de l'hydraulique fluviale et de l'amélioration des terres arables. Quand les effets des entreprises achevées se feront pleinement sentir, quand les entreprises en cours, notamment les fabriques d'engrais dont la construction est envisagée ou commencée, seront terminées et quand on pourra constater l'efficacité des entreprises de vulgarisation agricole lancées sous la direction du Bureau de la coopération économique, ainsi que celle des coopératives organisées pendant l'année précédente en exécution d'une nouvelle loi de l'Assemblée nationale, il se peut que la production des produits alimentaires essentiels devienne un problème moins difficile.

40. En matière de production, comme en matière d'administration publique, l'assistance technique prêtée à la République de Corée par les Nations Unies, par

l'intermédiaire de l'Agence pour le relèvement de la Corée et de l'Administration de l'assistance technique, ou fournie directement par les gouvernements ou par les œuvres, joue actuellement, et doit continuer à jouer, un rôle très important. La Commission est persuadée que, s'il est vrai que l'on pourrait notablement intensifier la formation technique des Coréens à l'étranger, il est plus important encore que l'on accorde une attention particulière, dans le cadre du programme général d'assistance technique, à former des techniciens en Corée, sous la direction de spécialistes étrangers, pour qu'ils apprennent les techniques dans le milieu même où ils auront à les appliquer.

D. — Commerce extérieur

41. La situation de la balance des paiements s'est très peu améliorée depuis le dernier rapport de la Commission. Les avoirs en or et en devises étrangères ont légèrement augmenté. La valeur des exportations s'élève à 25,2 millions de dollars pour l'année civile 1956, ce qui représente une augmentation de 42,9 pour 100 sur le chiffre de 1955. Pour les six premiers mois de cette année, la valeur des exportations a presque atteint 11,5 millions de dollars, alors que l'an dernier, pour la période équivalente, elle était de 13,3 millions de dollars. Si les importations commerciales proprement dites ont diminué, la situation de la balance nette des paiements, compte tenu des importations du Gouvernement de la République de Corée, des importations de marchandises au titre de l'aide étrangère, etc., est cependant un peu moins favorable. La diminution des importations commerciales est due en grande partie à un resserrement des restrictions relatives à l'emploi des devises étrangères sous le contrôle de l'Etat. Comme précédemment, les principaux produits d'exportation ont été les produits minéraux (65,1 pour 100 pour 1956), puis les produits de la mer et les produits de l'agriculture et de l'élevage. On est en train d'organiser dans certaines parties de la région des débouchés pour les pommes coréennes; ces exportations, bien que peu importantes, seront un appoint appréciable à l'actif de la balance des paiements. Ces exportations rentrent dans le cadre de nouvelles mesures d'encouragement au commerce depuis le second semestre de 1956.

42. Il importe de favoriser l'activité commerciale. En ce qui concerne le commerce extérieur, la situation actuelle de la Corée laisse prévoir un déficit persistant contrebalancé par le maintien de l'aide étrangère. Si l'on examine les moyens de modifier cette situation, on constate qu'elle est due en grande partie au fait que l'économie de la péninsule se trouve entravée en permanence par la division politique du pays; il faut pourtant essayer de découvrir une solution partielle au problème, les circonstances étant ce qu'elles sont. L'exploitation industrielle des ressources minérales et marines fournira à la République ses produits d'exportation les plus importants, mais il semble que la Corée doive aussi se rendre mieux compte de la nécessité d'exporter, acquérir une connaissance plus approfondie des méthodes d'exportation et offrir des prix qui puissent mieux rivaliser avec la concurrence — ce qui dépend à la fois des prix de revient et du taux du change.

L'entreprise privée s'intéresse surtout à l'importation, laquelle permet, à l'heure actuelle, des bénéfices bien plus considérables. On ne pourra raffermir la balance des paiements que par des mesures de longue haleine qui nécessiteront non seulement l'application des politiques fiscales et monétaires mentionnées ci-dessus et le maintien du rythme d'accroissement de la productivité, mais aussi un changement radical d'attitude — notamment de la part du secteur privé — à l'égard du problème, que l'aide étrangère tend à rendre plus complexe.

E. — Conclusion

43. La Commission est persuadée que pour favoriser la stabilité, augmenter la production et rétablir l'équilibre des échanges — ces trois objectifs inséparables — l'aide étrangère à la Corée est, et continuera d'être, d'une importance capitale. Étant donné la situation actuelle, il faudra la maintenir, sous une forme ou sous une autre, pendant une période prolongée. Cependant, la Commission tient à souligner qu'il vaut mieux ne pas trop compter sur l'aide étrangère pour stabiliser l'économie. En effet, l'aide étrangère est une sorte de *deus ex machina*, et il faut se garder de la considérer comme un moyen de mettre en œuvre des projets qui dépassent les possibilités financières normales de l'économie du pays, si l'on ne veut pas compromettre sa stabilité relative et les résultats déjà obtenus. La Commission voudrait également exprimer une fois de plus sa conviction que le problème économique se confond dans une large mesure avec le problème de l'unification. Il est possible que les progrès accomplis sur le plan économique facilitent la solution du problème politique; mais il est certain en tout cas que, si ce problème était partiellement résolu, le problème économique en serait grandement simplifié.

*
* * *

La Commission adresse le présent rapport au Secrétaire général pour qu'il le transmette à l'Assemblée générale, lors de sa douzième session ordinaire, conformément aux dispositions de l'alinéa c du paragraphe 2 de la résolution 376 (V), adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre 1950.

La Commission tient à exprimer sa satisfaction des services que le Secrétariat lui a rendus pendant l'année.

Fait au siège de la Commission, à Séoul (Corée), le quatorze août mil neuf cent cinquante-sept.

(Signé) H. A. DUNN, *Australie*
*Chili*¹²

O. REUHLIN, *Pays-Bas*

O. H. MALIK, *Pakistan*

Cosme P. GARCIA, *Philippines*

Sawat BUSPAROEK, *Thaïlande*

Kamil IDIL, *Turquie*

Le Secrétaire principal

Carl J. JAKHELLN

¹² Le Chili n'était pas représenté à la Commission lors de la signature du rapport.

ANNEXE I

Liste des délégations à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, et composition du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

A. — Délégations à la Commission

1. — LISTE DES DÉLÉGATIONS

AUSTRALIE

Représentants

M. Harold G. Marshall¹;
M. Hugh A. Dunn².

Représentant suppléant

M. Charles R. Ashwin.

CHILI

PAKISTAN

Représentant

M. Omar H. Malik, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

PAYS-BAS

Représentant

Le jonkheer Otto Reuchlin, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

PHILIPPINES

Représentants

M. Tomas G. de Castro, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire³;
M. Cosme P. Garcia, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire⁴.

Représentant suppléant

M. Juan J. Hormillosa⁵.

THAÏLANDE

Représentant

M. Chitti Sucharitakul, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Représentants suppléants

Mom Chao Jotisi Devakul⁶;
M. Sawat Busparoeck⁷.

TURQUIE

Représentant

M. Kamil Idil.

2. — LISTE DES PRÉSIDENTS SUCCESSIFS

i) *Présidents de la Commission*

Quand la Commission s'est réunie le 2 août 1957 pour examiner son rapport, le représentant de l'Australie l'a présidée⁸.

ii) *Présidents du Comité de la Commission*

1956

Septembre :

M. Kamil Idil, *Turquie*.

Octobre :

M. Harold G. Marshall, *Australie*.

Novembre :

M. Cosme P. Garcia, *Philippines*.

Décembre :

M. Jotisi Devakul, *Thaïlande*.

1957

Janvier :

M. Kamil Idil, *Turquie*.

Février :

M. Harold G. Marshall, *Australie*.

Mars :

M. Cosme P. Garcia, *Philippines*.

Avril :

M. Jotisi Devakul, *Thaïlande*.

Mai :

M. Kamil Idil, *Turquie*.

Juin :

M. Hugh A. Dunn, *Australie*.

Juillet :

M. Cosme P. Garcia, *Philippines*⁹;

M. Sawat Busparoeck, *Thaïlande*¹⁰.

B. — Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Secrétaire principal

M. Dantas de Brito (jusqu'au 13 décembre 1956);

M. Carl J. Jakhelln (à partir du 14 décembre 1956).

Fonctionnaire chargé des questions politiques

M. Ali Nekunam (jusqu'au 17 avril 1957);

M. Albert F. Hamel (à partir du 22 avril 1957).

¹ Jusqu'au 9 mai 1957.

² A partir du 15 mai 1957.

³ Jusqu'au 26 septembre 1956.

⁴ A partir du 8 novembre 1956.

⁵ A partir du 4 février 1957.

⁶ Jusqu'au 16 juin 1957.

⁷ A partir du 17 juin 1957.

⁸ En l'absence temporaire du représentant de la Turquie.

⁹ Jusqu'au 18 juillet 1957.

¹⁰ A partir du 19 juillet 1957.

Fonctionnaire chargé des services administratifs

M. Fred Babinowich (jusqu'au 16 avril 1957);
M. Charles E. Bolduc (à partir du 17 avril 1957).

Secrétaires

M. William G. Nixey (jusqu'au 20 janvier 1957);
M. James D. P. Whyte;
M. Douglas F. Hedgecock (à partir du 13 mai 1957).

Groupe des télécommunications

Opérateur de radio principal du service mobile:
M. Einar Michalsen (jusqu'au 5 décembre 1956);
M. Cornelius Heinsius (à partir du 9 janvier 1957).

Opérateurs de radio:

M. Joseph Anzarut (jusqu'au 22 février 1957);
M. Valiyampath P. Menon;
M. Santiago Balleza (à partir du 4 mars 1957).

Section coréenne

M. Kim Yoon Yul (chef);
M. Kye Kwang Kil.

Assistant chargé des questions administratives

M. Chun Ki Poong.

C. — Organisation

Les délégations des États membres du Comité de la Commission des Nations Unies sont installées à Séoul, de même que le secrétariat.

Le Commandement des forces armées des Nations Unies continue d'apporter son aide matérielle dans certains domaines.

La tâche de la Commission et du Comité a été beaucoup facilitée par l'officier de liaison que la République de Corée a mis à leur disposition.

ANNEXE II

Gouvernement de la République de Corée

A. — Pouvoir exécutif

Président de la République

Syngman Rhee

Élu par l'Assemblée nationale le 20 juillet 1948.
Entré en fonctions le 14 août 1948. Réélu au suffrage direct le 5 août 1952. Entré en fonctions le 15 août 1952. Réélu au suffrage direct le 15 mai 1956. Entré en fonctions le 15 août 1956.

Vice-Président de la République

Chang Myun

Élu au suffrage direct le 15 mai 1956. Entré en fonctions le 15 août 1956.

Ministre des affaires étrangères

Cho Chung Whan

Nommé le 31 décembre 1956.

Ministre de l'intérieur

Lee Ik Hung

Nommé le 22 mai 1956. Démissionnaire le 2 février 1957.

Chang Kyung Keun

Nommé le 4 février 1957.

Ministre des finances

In Tae Shik

Nommé le 26 mai 1956. Démissionnaire le 9 juin 1957.

Kim Hyun Chul

Nommé le 9 juin 1957.

Ministre de la justice

Lee Ho

Nommé le 16 septembre 1955.

Ministre de la défense nationale

Kim Yong Woo

Nommé le 26 mai 1956. Démissionnaire le 6 juillet 1957.

Kim Chung Yul

Nommé le 6 juillet 1957.

Ministre de l'éducation nationale

Choe Kyu Nam

Nommé le 8 juin 1956.

Ministre de la reconstruction

Kim Hyun Chul

Nommé le 26 mai 1956. Démissionnaire le 9 juin 1957.

Song In Sang

Nommé le 9 juin 1957.

Ministre de l'agriculture et des forêts

Chung Woon Kap

Nommé le 17 novembre 1955. Démissionnaire le 17 juin 1957.

Chung Jai Sul

Nommé le 17 juin 1957.

Ministre du commerce et de l'industrie

Kim Il Hwan

Nommé le 16 septembre 1955.

Ministre de la santé publique et des affaires sociales

Chung Joon Mo

Nommé le 26 mai 1956. Démissionnaire le 17 juin 1957.

Sohn Chang Whan

Nommé le 17 juin 1957.

Ministre des transports

Lee Jong Lim

Nommé le 10 février 1954. Démissionnaire le 9 juin 1957.

Moon Bong Je

Nommé le 9 juin 1957.

Ministre des communications

Lee Eung Joon

Nommé le 16 septembre 1955.

B. — Assemblée nationale

Président

Lee Ki Poong

Élu le 9 juin 1954. Réélu le 8 juin 1956.

Vice-Présidents

Hwang Sung Soo

Élu le 8 juin 1956. Démissionnaire le 29 novembre 1956.

Cho Kyung Koo

Élu le 2 mars 1955. Réélu le 8 juin 1956.

Lee Jae Hak

Élu le 5 décembre 1956 en remplacement de M. Hwang Sung Soo.

ANNEXE III

Relations internationales de la République de Corée

A. — Représentation diplomatique de la République de Corée

Washington	Ambassade
Taïpei	Ambassade
Londres	Ambassade
Ankara	Ambassade
Paris	Légation
Saïgon	Légation
Manille	Légation
Bonn	Légation
Rome	Légation
Tokyo	Mission
New-York	Observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies
New-York	Consulat général
Hong-kong	Consulat général
San-Francisco	Consulat général
Los Angeles	Consulat général
Honolulu	Consulat général
Sydney	Consulat général

B. — Adhésion de la République de Corée à des organisations internationales et à des traités internationaux

Organisations ou traités	Date de l'adhésion
Organisation mondiale de la santé (OMS)	17 août 1949
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	14 juin 1950
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	11 novembre 1952
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	31 décembre 1952
Union internationale des télécommunications (UIT)	28 décembre 1954
Union postale universelle (UPU)	28 décembre 1954
Fonds monétaire international (FONDS)	27 août 1955
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque)	27 août 1955
Organisation météorologique mondiale (OMM)	16 mars 1955
Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO)	20 octobre 1954
Office international des épizooties (OIE)	18 novembre 1953
Constitution de la Commission internationale du riz (CIR)	21 novembre 1953
Statuts et règlements du Comité international du coton (CCIC)	1er mars 1954
Convention internationale sur les lignes de charge	11 septembre 1954
Bureau hydrographique international (BHI)	1er janvier 1957

Organisations ou traités

Convention internationale pour la protection des végétaux 8 décembre 1953

Accord international sur le blé 7 juillet 1956

La République de Corée a demandé à faire partie des Nations Unies; cette demande n'a pas encore reçu satisfaction.

C. — Principales conférences auxquelles la République de Corée a participé

Au cours de l'année écoulée, la République de Corée s'est fait représenter aux principales conférences internationales dont voici la liste:

Onzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies [observateur] (Nations Unies, New-York);

Neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO (New-Delhi);

Troisième session extraordinaire de la Conférence de la FAO (Rome);

Septième Conseil indo-pacifique des pêches (Bandoung);

Troisième session de la CEAEO (Bangkok);

Vingt et unième et vingt-deuxième sessions du Conseil international du blé (Londres);

Dixième Assemblée mondiale de la santé (Genève);

Seconde session de la Conférence des Nations Unies sur le sucre (Genève);

Septième session du Comité régional du Pacifique occidental (Manille);

Vingt-cinquième Conférence de l'Office international des épizooties (Paris);

Vingtième session du Congrès géologique international (Mexico);

Huitième Congrès de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (Munich);

Conférence sur le statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (Nations Unies, New-York).

En outre, la République de Corée a envoyé des représentants à 16 autres conférences, colloques et groupes de travail qui se sont réunis pendant l'année sous les auspices de l'OACI, de l'OMM, de la FAO et de la CEAEO.

AUTRES CONFÉRENCES AUXQUELLES LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE A PARTICIPÉ

Onzième Congrès international de la Jeune Chambre de commerce internationale (Wellington);

Septième Conférence de la Jeune Chambre de commerce internationale pour la région d'Asie (Saïgon);

Assemblée mondiale pour le réarmement moral (Mackinac, Michigan [Etats-Unis]);

Conférence asiatique du réarmement moral (Manille);

Réunion du Comité exécutif et de la Commission internationale de l'Union internationale des éditeurs (Copenhague);

Quatrième Conférence des dirigeants d'Unions chrétiennes en Asie (Hong-kong).

La presse dans la République de Corée

A l'heure actuelle, il existe dans la République de Corée 43 journaux qui tirent au total à un peu moins d'un million d'exemplaires. De ces 43 journaux, 16 paraissent à Séoul (bien qu'on les trouve souvent dans tout le pays) et 37 hors de la capitale, en province. Le premier groupe comprend notamment deux journaux de langue anglaise (*The Korean Republic* et *The Korean Times*) et un journal de langue chinoise (le *Han W'ha Ilbo*), ainsi que trois journaux financiers.

En ce qui concerne la statistique du tirage de ces journaux, il n'existe pas dans la République de Corée d'organisme chargé d'effectuer des vérifications de ce genre et les journaux coréens ont pour tradition de tenir ces statistiques secrètes. La Commission a consulté officieusement les cinq principaux journaux au sujet de la publication de ces données; ils ont en général accepté l'idée de les publier, mais on a constaté des écarts considérables entre les différentes évaluations. Quand ces écarts n'étaient pas trop grands, elle a évalué ce tirage en indiquant un minimum et un maximum, ce qui correspond, croit-on, aux fluctuations observées actuellement. Cependant, dans le cas du *Tong-a-Ilbo*, qui a le plus fort tirage de tous les journaux de la République de Corée, l'écart entre les différentes évaluations était si grand — de 170.000 à 300.000 — que la Commission a préféré ne pas donner de chiffres pour lui.

Les cinq principaux journaux sont les suivants:

Tong-a-Ilbo

Fondé le 1er avril 1920 par feu Kim Sung Soo;
Président: Kook Tai Il;
Rédacteur en chef: Koh Jai Wook;
Quotidien du soir.

Kyunghyang Shinmun

Fondé le 6 octobre 1946 par Mgr Yang Ki Suk;
Président: Han Chang Woo;
Rédacteur en chef: Oh Jong Shik;
Tirage approximatif: de 120.000 à 150.000 exemplaires;
Quotidien du matin et du soir.

Hankuk Ilbo

Fondé le 9 juin 1954 par Chang Ki Yung;
Président et propriétaire: Chang Ki Yung;
Rédacteur en chef: Lim Chang Soo;
Tirage approximatif: de 80.000 à 100.000 exemplaires;
Quotidien du matin.

Chosun Ilbo

Fondé le 5 mars 1920 par Ye Chong Suk;
Président: Bang Il Yung;
Rédacteur en chef: Hong Chong In;
Tirage approximatif: de 80.000 à 100.000 exemplaires;
Quotidien du matin et du soir.

Seoul Shinmun

Le *Maeil Shinbo*, qui a précédé le *Seoul Shinmun*, avait été fondé le 20 novembre 1938. Le *Seoul Shinmun* actuel a été publié pour la première fois le 23 novembre 1945, par Oh Se Chang;

Président: Kim Hyung Keun, ancien ministre de l'intérieur;

Rédacteur en chef: Koh Je Kyung;

Tirage approximatif: de 65.000 à 85.000 exemplaires;

Quotidien de l'après-midi.

Ces journaux ne sont pas nécessairement liés à des partis politiques, mais deux peuvent être considérés comme appartenant à l'opposition, un comme étant favorable au gouvernement, et deux comme indépendants.

En ce qui concerne le tirage des autres journaux, tant à Séoul qu'en province, on constate des écarts importants: alors qu'un ou deux journaux publiés à Séoul, à Taegu et à Pusan tirent à 25.000 exemplaires ou plus, certains journaux ne tirent qu'à 1.000 exemplaires, ou même moins. Les deux journaux de langue anglaise ont ensemble un tirage qui va de 10.000 à 15.000 exemplaires. L'un est favorable au gouvernement, l'autre est indépendant.

Outre les quotidiens et les périodiques, il existe en Corée 14 agences de presse, dont les quatre suivantes sont abonnées à des agences étrangères:

Hapdong Tongshin (Agence coréenne du Pacifique)

Associated Press;

International News Service;

Agence France-Presse.

Tongyang Tongshin (Agence orientale)

United Press.

Scke Tongshin (Agence mondiale)

Reuters.

Donghwa Tongshin (Agence Donghwa)

Associated Press.

La République de Corée a célébré sa première Semaine de la presse du 7 au 14 avril 1957. On avait choisi la date du 7 avril pour commémorer le soixante et unième anniversaire de la publication du premier numéro du ancien journal privé, *The Independent*, quotidien publié en anglais et en coréen et fondé par M. Philip Jaisohn. L'événement le plus marquant de la semaine a été la fondation d'une association de rédacteurs de journaux (une association de propriétaires de journaux s'était formée le 3 juin 1957) et l'adoption d'un code de la presse.

Des citations ont également honoré la mémoire des 17 correspondants de guerre des Nations Unies tués pendant la guerre de Corée.

ANNEXE V

Données économiques

A. — Budget de la République de Corée pour l'exercice financier 1957

(En millions de hwan)

	Recettes	Dépenses
<i>Budget ordinaire</i>		
Impôts	90.731	—
Douanes	19.778	—
Divers	17.779	—
Fonctionnement du gouvernement..	—	99.463
TOTAL PARTIEL	128.288	99.463
<i>Budget extraordinaire</i>		
Défense	—	114.071
Entreprises d'Etat: transports, communications, etc., monopoles du sel et des tabacs, etc.....	108.494	102.033
Office des céréales	70.356	100.690
Réforme agraire	9.419	9.419
Obligations d'Etat	15.200	4.173
Loterie nationale	5.000	3.999
Vente de devises aux forces des Nations Unies	6.803	6.803
Bons de la reconstruction industrielle	4.671	30.180
Fonds de contrepartie.....	194.300	34.543
Dépenses de relèvement économique	—	110.151
Opérations du Bureau des fournitures	18.972	23.249
TOTAL PARTIEL	433.215	539.311
TOTAL GÉNÉRAL	561.503	638.774

B. — Mouvement des prix et disponibilités monétaires dans la République de Corée

Indices des prix de gros à Séoul

Augmentation annuelle et augmentation mensuelle pour 1957:

	1953 (année de base).....	100 (Pusan)
1954	128,2	
1955	232,2	
1956	313,0	
<i>Ensemble des prix</i>		
1957		
Janvier	368,4	343,2
Février	368,5	335,3
Mars	378,1	350,8
Avril	389,6	395,1
Mai	385,1	395,0

Il convient de noter que le prix des céréales entre pour 39 pour 100 dans la composition de cet indice. Les augmentations de 1956 et de 1957 auraient été bien moins marquées s'il n'y avait pas eu la brusque montée du prix du riz après la récolte de 1956.

Indices des disponibilités monétaires

(en millions de hwan)

	1953	21.930	1957		
1954	47.599		Janvier	123.038	
1955	70.546		Février	119.852	
1956	103.608		Mars	120.239	
			Avril	116.992	
			Mai	117.001	